Image not found or type unknown

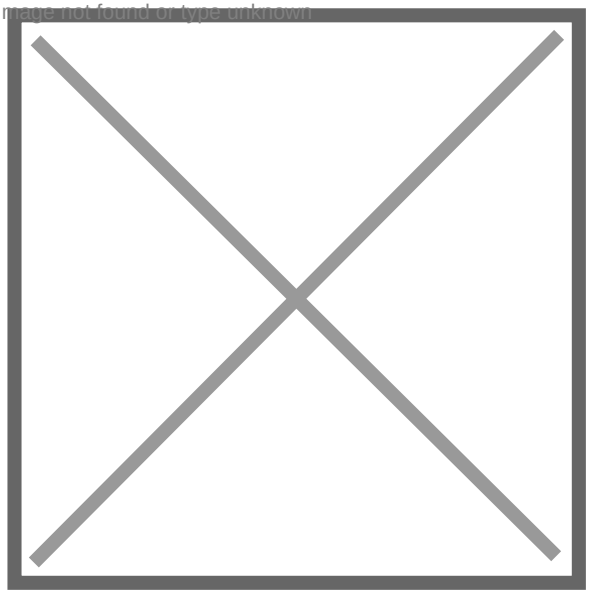

Soucis avec creandis et lignes et formation

Par **othines**, le **06/09/2012** à **12:55**

Bonjour,
Je viens de Belgique et je suis une Formation chez L&F.
Les 3 premiers mois octobre à décembre 2011 se sont déroulé sans soucis. Les payement était bien respecté. A savoir 72 € / mois . j'en payais 140 € pendant 3 Mois. soit un montant total de 420 €
Un jour, j'ai recu un courrier de LF me disant que je leur était redevables d'une somme de 50 € pour l'inscription. Regardant dans mes dossiers j'ai retrouver la confirmation pour le plan de paiement :
Mr THINES,
Comme convenu lors de notre entretien téléphonique je vous fais parvenir les coordonnées bancaires de l'école :
TITULAIRE DU COMPTE : LIGNES ET FORMATIONS
Voici les virements à mettre en place pour finaliser votre dossier :
- 140 euros en date du 5/10/11 (90 acompte + 50 euros de frais)
- 122,25 euros en date du 5/11/11 pour deux mois consécutifs (72,25 de mensualité + 50 euros de frais).
- 72,25 euros en date du 5/01/12 pour 34 mois consécutifs (restant des mensualités) Je reste disponible au 0033.327.22.70.78 pour tout renseignement complémentaire.
Vous en souhaitant bonne réception,
Cordialement,
Mxxx
soit 140 € + 122.25 + 72.25 = 334 euros de octobre à janvier.
J'ai payé pendant 3 mois la somme de 140 € soit 420 €.
trouvez l'erreur . J'étais à un boni de 420 € - 334.5 = 85.50.
Je sonne pour expliquer chez lF leur erreur. j'ai recu au moins 5 a 6 courrier.
Je n'ai pas envoyé de courrier recommander chez eux mais juste un mail comme quoi je mettais en suspens les mensualité tant que leur compte n'était pas correct. L'on m'a dit ,

Monsieur thines, Votre compte est maintenant à jour, continuer a verser les mensualiter (ceci au telephone) je n'ai pas d'écrit.
Une semaine plus tard je reçois un nouveau mail de rappel pour c'est 50 € (j'en ai recu une dizaine.AU MOIS DE JUIN OUI JUILLET 2012, j'ai envoyé un mail stipulant que je mettait fin à ma formation(oubli d'un envoi recommander) et tout d'un coup, on m'a renvoyé un compte à jour avec evidement les arriérés des mois écoulés.
J'ai recu un ER AVEC AR me reclamant la somme due de janvier à juin (je ne sais plus trop)
J'ai reçu un mail de créandis me demandant de régler la totalité soit 2421 + dépens art 32 : 278.42.
Que dois je faire sachant que j'ai homis d'envoyé le recommander et par ailleurs chez LF on m'a dit qu'il n'était possible d'arreter la formation qu'en cas de force majeur???

Je ne sais pas quoi faire? Aucun plan possible avec creandis sauf 3 mensualité!

Par **pat76**, le **22/09/2012** à **19:00**

Bonjour

Vous avez signé un contrat de formation à distance et un contrat de crédit à la consommation?

vous aviez reçus deux exemplaires de ces contrats par courrier recommandés et vous en aviez retour un exemplaire de chaque par courrier recommandé avec avis de réception?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés